

Règlement

15^e Montée historique de voitures anciennes de compétition et/ou exception de Bettant

L'Écurie Luisandre organise sa 15^e Montée historique de voitures anciennes de compétition et/ou exception de Bettant, le samedi 3 août 2019, sur le parcours de la 44^e Course de Côte automobile régionale qui aura lieu le lendemain.

Organisation de la Montée historique :

- *Directeur de la Montée historique et d'exception :*
PETIT Dorian licence FFSA n° 45401 /0509
- *Chargés de la mise en place des moyens :*
PETIT René licence FFSA n° 139179/0509
PETIT Dorian licence FFSA n° 45401/0509
- *Chargé des commissaires de route ou signaleurs :*
DALPHIN Clément licence FFSA *En cours*
- *Médecin responsable :*
PAGET Philippe médecin urgentiste

Horaires et programme de la journée du 3 août 2019 :

- *de 7h30 à 9h30 :* vérification administrative à la salle des fêtes de Bettant.
Vérification des pré-inscriptions et des documents administratifs obligatoires (permis de conduire).
A noter que l'assurance souscrite par l'organisateur ne couvre pas les participants. Ces derniers doivent être assurés par leurs propres moyens pour ce type de manifestation, l'organisateur étant déchargé de toute responsabilité en cas de défaut.
- *9h30 :* clôture des inscriptions sur place (dans la limite de 100 voitures admises) et mise en place opérationnelle, sur la place de la Mairie de Bettant.
- *9h00 :* départ à l'appréciation du directeur de la montée sur le parcours aménagé, sans chronométrage, ni classement. Le nombre de montées sera variable en fonction des conditions (nombre de participants, horaires, météo). Retour au parc par cette même route, en convoi derrière un véhicule de l'organisation.
- *de 9h à 12h30 :* présentation roulante des véhicules
- *12h30-13h00 :* présentation statique des véhicules sur la place de la Mairie de Bettant
- *de 13h00 à 17h30 :* présentation roulante des véhicules

A l'issue de la dernière montée de la journée, les véhicules seront regroupés sur la place de la Mairie pour une dernière présentation au public jusqu'à 18h.

- Vers 18h00 : fin de la manifestation

Assurances :

Pour toutes les manifestations, l'organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

Définitions :

Une montée de démonstration de véhicules historiques n'est pas une compétition. Elle est réservée aux voitures ayant marqué l'histoire de l'automobile et/ou du sport automobile. Elle se déroule sur route fermée, sans prise de temps, ni établissement de classement.

Les voitures autorisées à ce type de manifestation doivent être obligatoirement immatriculées du 1^{er} janvier 1919 jusqu'au 31 décembre 1990 et être conformes à la législation routière française. Les véhicules immatriculés depuis le 1^{er} janvier 1991 jusqu'à nos jours rentrent dans le cadre des véhicules d'exception.

Les pneumatiques de type «slicks» sont interdits.

Démonstration de véhicules historiques :

Avant chaque phase de démonstration, le directeur de la Montée et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.

Un concurrent en retard au départ d'une montée, pourra se voir refuser le départ, et, ce afin de ne pas perturber le reste de la manifestation.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes. En cas d'abandon, le participant devra informer la direction de la Montée historique.

Les montées n'étant pas chronométrées, les concurrents devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et les dépassements étant formellement interdits.

Les participants dont les agissements (manœuvre déloyale, incorrecte et/ou antisportif) seront considérés comme dangereux pour le public, les autres participants et/ou sa propre sécurité, pourront être exclus à tout moment du meeting, sans remboursement.

Équipements et dispositifs de sécurité :

Pour les montées de démonstration de véhicules historiques, un gilet fluorescent, un triangle de pré-signalisation ainsi qu'un extincteur (capacité de 1kg minimum) en cours de validité sont obligatoires. La présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipées d'origine (postérieur au 1^{er} septembre 1967) fait partie des équipements obligatoires.

Pour les montées de démonstration de véhicules historiques, le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception ainsi que le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon entre autre) sont prohibées.

Dispositif de sécurité :

- entonnoir ralentisseur au niveau du poste 6 (uniquement pour la montée historique) ;
- vitesse limitée (panneaux) au droit des zones *public* ;
- route fermée et sécurisée (barrières, bottes de paille, grillages, drapeaux, extincteurs, téléphones, sono, dépanneuse) ;
- présence de signaleurs, d'un médecin, de secouristes et d'une ambulance.

La montée sera neutralisée pendant l'évacuation d'un véhicule ou autre intervention.

Échappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Inscription et frais de participation :

Seules les montées de démonstration de véhicules historiques et d'exception équipés de sièges passagers et de ceintures de sécurité, pourront prévoir un équipier à bord de la voiture. **L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans.**

Le nombre de voitures admises est limité à 100, l'inscription se faisant dans l'ordre de réception des demandes accompagnées du chèque obligatoire.

- 95€ jusqu'au 1 août 2019 (date de réception maximum du dossier)
- 105 € sur place, dans la limite des places disponibles.

Chèque à l'ordre de l'Ecurie Luisandre.

Les inscriptions se font uniquement par courrier à adresser jusqu'au 1 août 2019 à :

ECURIE LUISANDRE
BP 20 433
01504 AMBERIEU EN BUGEY

Aucune inscription par e-mail

Renseignements :

BARRIER Jean-Florentin, 06 08 09 09 14

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute voiture ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Sites et infrastructures :

- Parcours de la présentation « roulante »
- Les départs seront donnés selon l'appréciation du directeur de la Montée
- Départ sur la D77a à la sortie de Bettant en direction de Vaux-en-Bugey
- Arrivée sur la D77a à la cote 350
- Pente moyenne : 7,5 %
- Longueur du parcours : 1500 m
- Modalités de retour au départ : en convoi par la même route
- Parc de départ : parking de la Mairie de Bettant
- Parc arrivée D77a, 300 après l'arrivée

Permanence :

- Pendant la manifestation, une permanence se tiendra *place de la Mairie* à Bettant.

Téléphone : 06 18 42 16 01 (René Petit) 06 07 72 89 31 (Dorian Petit)

- Centre de secours le plus proche : Ambérieu-en-Bugey

Téléphone :18

Classements :

Le classement est interdit pour les montées de démonstration.

BULLETIN D'INSCRIPTION

14^e Montée historique de voitures anciennes de compétition et/ou exception de Bettant
samedi 3 août 2019

A retourner avant le 1 août 2019 à l'adresse ci-dessous, avec votre chèque libellé à l'ordre de l'ECURIE LUISANDRE.

Nom : Prénom :

Adresse complète :

N° tel. Mobile : Fixe :

Email :

Marque de la voiture : Type :

Année : Immatriculation :

Permis n° Année :

L'inscription se fera dans l'ordre de réception des bulletins, le nombre étant limité à 100 voitures.

L'organisateur peut refuser l'inscription de voitures ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou toute demande non accompagnée de son chèque.

Aucune inscription par e-mail.

- **Participation de 95 € par voiture**, incluant une entrée pour la 44^e Course de Côte du dimanche 4 août 2019.
- **Majoration de 10 € si inscription sur place** le 3 août 2019 (dans la limite des places).
- Possibilité de bon repas sur place (non inclus dans l'inscription)

Les concurrents de la Course de Côte de Bettant le 4 août 2019 ne peuvent participer à la montée historique et vis-versa.

Je reconnais avoir lu le règlement de la manifestation *Montée historique et d'exception de Bettant* du 3 août 2019 ainsi **que les règles techniques et de sécurité FFSA du 23 février 2019**, et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas de manquement aux règles éditées.

« « POUR TOUTE ANNULATION UN MAIL ET OBLIGATOIRE » »

Mention :

Lu et approuvé

Date et signature

PS : règlement téléchargeable sur www.coursedecote-bettant.fr

Cadre réservé à l'organisation

Enregistré le : Montant :

Cheque n° Banque :